



Dossier # : 1186670001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Approuver, conformément au pouvoir délégué dans les résolutions CM15 1107 et CM15 1266, l'évaluation de rendement insatisfaisant du fournisseur Les entreprises Ventec inc. réalisée par l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce dans le cadre du contrat pour la construction de trottoirs élargis (saillies) là où requis, sur différentes rues locales et artérielles de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce (saillies 2016-2) - Appel d'offres CDN-NDG-AOP-16- TP-030.

II EST RECOMMANDÉ :

D'approuver l'évaluation de rendement insatisfaisant du fournisseur Les entreprises Ventec inc. réalisée par l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce dans le cadre du contrat pour la construction de trottoirs élargis (saillies) là où requis, sur différentes rues locales et artérielles de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce (saillies 2016-2) (appel d'offres CDN-NDG-AOP-16- TP-030).

De recommander au comité exécutif l'inscription de cette entreprise sur la liste des firmes à rendement insatisfaisant pour une période de deux (2) ans, à compter de la date de la résolution du Comité exécutif approuvant, le cas échéant, l'évaluation de rendement insatisfaisant.

Signé par Stephane P PLANTE **Le** 2018-04-06 08:07

Signataire :

Stephane P PLANTE

Directeur d'arrondissement
Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Bureau du directeur
d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1186670001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Approuver, conformément au pouvoir délégué dans les résolutions CM15 1107 et CM15 1266, l'évaluation de rendement insatisfaisant du fournisseur Les entreprises Ventec inc. réalisée par l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce dans le cadre du contrat pour la construction de trottoirs élargis (saillies) là où requis, sur différentes rues locales et artérielles de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce (saillies 2016-2) - Appel d'offres CDN-NDG-AOP-16- TP-030.

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce a aménagé des trottoirs élargis (saillies) à divers endroits sur le territoire de l'arrondissement afin d'apaiser la circulation et de sécuriser davantage les déplacements des piétons.

L'appel d'offres CDN-NDG-16-AOP-TP-030 ayant donné lieu à ce contrat inclut une clause d'évaluation intégrée aux documents contractuels. Cette clause prévoit notamment qu'un fournisseur qui obtient un pointage inférieur à 70% au terme de l'évaluation du contrat est considéré comme ayant fourni un rendement insatisfaisant, ce qui peut entraîner son inscription sur la liste des fournisseurs à rendement insatisfaisant par le comité exécutif (CE).

Le présent sommaire vise à approuver, conformément au pouvoir délégué dans les résolutions CM15-1107 et CM15-1266, l'évaluation de rendement insatisfaisant du fournisseur Ventec inc. dans le cadre du contrat pour la construction de trottoirs élargis (saillies) là où requis, sur différentes rues locales et artérielles de l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce (Saillies 2016-2). Cette compagnie sera inscrite sur la liste des firmes à rendement insatisfaisant pour une période de deux (2) ans, à compter de la date de la résolution du CE approuvant le tout, le cas échéant. La présente évaluation de rendement insatisfaisant, une fois approuvée par le CE, permettra ainsi à l'arrondissement de ne pas accepter toute soumission de cette firme, à sa discrétion, pour une période de deux (2) ans, même si sa soumission représente la plus basse soumission conforme.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM15 1266 du 26 octobre 2015 - Adopter le Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil sur la délégation de pouvoirs au comité exécutif (03-009), afin de permettre au comité exécutif d'exercer certains pouvoirs liés à l'évaluation de rendement des fournisseurs et entrepreneurs prévus au paragraphe 2.0.1 de l'article 573 de la Loi sur les cités et villes.

CM15 1107 du 21 septembre 2015 - Déclarer, conformément à l'article 85.5 de la Charte de la Ville de Montréal, le conseil de la ville compétent, pour une période de 5 ans, quant à l'exercice des pouvoirs liés à l'évaluation de rendement des fournisseurs et entrepreneurs prévus au paragraphe 2.0.1 de l'article 573 de la Loi sur les cités et villes, à l'exception du pouvoir de refuser toute soumission d'un entrepreneur ou d'un fournisseur qui, au cours des deux années précédant la date d'ouverture des soumissions, a fait l'objet d'une évaluation de rendement insatisfaisant dans la mesure où cette soumission est jugée la plus basse conforme.

CA16 170329 du 5 décembre 2016 - Accorder à Les entreprises Ventec inc. le contrat au montant de 1 987 287,69 \$ taxes incluses, pour la construction de trottoirs élargis (saillies) là où requis, sur différentes rues locales et artérielles de l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce (Saillies 2016-2), et autoriser une dépense à cette fin de 2 192 287,69 \$, comprenant toutes les taxes et les frais accessoires, le cas échéant (5 soumissionnaires) - Appel d'offres public CDN-NDG-16-AOP-TP-030.

DESCRIPTION

Considérant la prestation insuffisante de l'adjudicataire de service durant la saison 2016-2017, et pour motifs de manquements importants ayant entraîné de nombreux préjudices à l'arrondissement et aux citoyens, l'arrondissement Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce a approuvé l'évaluation de rendement insatisfaisant effectué par notre consultant IGF axiom et validée par nos ingénieurs et par notre chef de division responsables du suivi du contrat. Conformément à la directive sur l'évaluation du rendement des fournisseurs, les rapports d'évaluation ont été transmis à l'entrepreneur le 30 janvier 2018 par courriel à l'intérieur d'un délai de 60 jours suivant la fin du contrat. Celui-ci disposait d'un délai de 30 jours pour soumettre des commentaires et contester les résultats.

Le fournisseur Les entreprises Ventec inc. a fait parvenir ses commentaires par courriel le 25 février 2018. Après analyse des commentaires transmis par le fournisseur, l'arrondissement Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, en lien avec le consultant IGF Axiom, a décidé de maintenir cette évaluation de rendement insatisfaisant.

Il est demandé d'approuver, conformément au pouvoir délégué dans les résolutions CM15 1107 et CM15 1266, l'évaluation de rendement insatisfaisant du fournisseur Les entreprises Ventec Inc., dans le cadre du contrat pour la construction de trottoirs élargis (saillies) là où requis, sur différentes rues locales et artérielles de l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce. L'inscription de cette compagnie sur la liste de firmes à rendement insatisfaisant sera valide pour une période de deux (2) ans, à compter de la date de la résolution du comité exécutif approuvant, le cas échéant, la présente évaluation de rendement insatisfaisant, permettant ainsi à la Ville de ne pas accepter toute soumission de cette firme, même si sa soumission représente la plus basse soumission conforme.

JUSTIFICATION

Les pièces justificatives pour l'évaluation de rendement insatisfaisant sont jointes au présent sommaire décisionnel.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

N/A

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'arrondissement se réserve la possibilité de refuser toute soumission du fournisseur Ventec Inc. au cours des deux (2) prochaines années, à compter de la date de la résolution du comité exécutif (CE).

De plus, la Ville pourra se réserver la possibilité de refuser toute autre soumission d'un entrepreneur ou d'un fournisseur, qui, au cours des deux (2) années précédant la date d'ouverture des soumissions, a fait l'objet d'une évaluation de rendement insatisfaisant de la part de la Ville ou dont l'un de ses sous-traitants, le cas échéant, a fait l'objet d'une telle évaluation durant la même période.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Historique :

6 septembre 2016: Octroi de contrat

10 juillet 2017: Début des travaux

22 décembre 2017: Fin des travaux

30 janvier 2018: Transmission du rapport de rendement insatisfaisant au fournisseur

25 février 2018: Réception des commentaires du fournisseur

À venir :

18 avril 2018 : Décision des instances

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications et au mieux de leur connaissance, les signataires du dossier attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Hamid SIDER, Service de l'approvisionnement
Youness FAOUZI, Service de l'approvisionnement

Lecture :

Youness FAOUZI, 5 avril 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER

Chouaib GUELMAMI
Ingenieur(e)

Tél : 514-872-5780
Télécop. : 514 -872-0918

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-03-30

Pierre P BOUTIN
Directeur

Tél : 514 872-5667
Télécop. : 514 872-1936

Rapport d'évaluation du rendement pour la réalisation des travaux

No de contrat : CDN-NDG-16-AOP-TP-030

Titre du contrat : Construction de trottoirs élargis (saillies), là où requis, sur différentes rues de l'arrondissement Côte-Des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce (Saillies 2016-2)

Fournisseur : Les Entreprises Ventec inc.

Liste des critères par thème

Pointage Pointage final

1. Santé et sécurité

1.1	Est-ce que l'entrepreneur a transmis son avis d'ouverture de chantier (CNESST)?	4	
1.2	Est-ce que l'entrepreneur a soumis un programme de prévention pour les travaux?	0	
1.3	Est-ce que l'entrepreneur a remédié efficacement aux situations notées par la Ville ou la CNESST?	2	
1.4	Est-ce que la signalisation de chantier était adéquate?	2	
Points pour ce thème (maximum 16 points)		8	0
Total du thème (maximum 10 %)		5,0%	0,0%

2. Aspect de la conformité technique

2.1	Est-ce que les travaux ont été exécutés en respect des exigences spécifiées aux plans et devis?	3	
2.2	Est-ce que l'entrepreneur a corrigé les travaux défectueux et les non-conformités avec diligence?	2	
2.3	Est-ce que l'entrepreneur a fourni des documents techniques de qualité conformes aux exigences des documents contractuels?	2,5	
Points pour ce thème (maximum 12 points)		7,5	0
Total du thème (maximum 30 %)		18,8%	0,0%

3. Respect des délais, des échéanciers et des aspects financiers

3.1	Est-ce que l'entrepreneur a terminé les travaux selon les délais contractuels (excluant les causes indépendantes de la volonté de l'entrepreneur)?	0	
3.2	Est-ce que l'entrepreneur a soumis un échéancier respectant les exigences des documents contractuels et a pris des actions pour respecter les délais contractuels?	0	
3.3	Est-ce que l'entrepreneur a collaboré de façon diligente avec la Ville dans la gestion des changements?	3	
3.4	Est-ce que l'entrepreneur a soumis des demandes de paiements complètes respectant les obligations contractuelles?	2	
Points pour ce thème (maximum 16 points)		5	0
Total du thème (maximum 30 %)		9,4%	0,0%

Rapport d'évaluation du rendement pour la réalisation des travaux

Liste des critères par thème

Pointage Pointage
final

4. Fourniture et utilisation des ressources

4.1	Est-ce que le personnel au chantier était encadré de façon adéquate?	1	
4.2	Est-ce que les responsables au chantier ont collaboré avec diligence avec les représentants de la ville?	2	
4.3	Est-ce que le représentant de l'entrepreneur a agi de façon professionnelle et proactive durant les travaux?	2	
4.4	Est-ce que l'entrepreneur a fourni les ressources humaines et matérielles nécessaires au parachèvement des travaux en conformité avec les obligations contractuelles?	0	
Points pour ce thème (maximum 16 points)		5	0
Total du thème (maximum 10 %)		3,1%	0,0%

5. Organisation et gestion

5.1	Est-ce que l'entrepreneur a démontré une planification efficace des activités au chantier?	0	
5.2	Est-ce que l'entrepreneur a maintenu le chantier propre et bien ordonné?	2	
5.3	Est-ce que l'entrepreneur a pris les mesures adéquates pour minimiser les impacts sur les citoyens et a été attentif au bon voisinage?	2	
5.4	Est-ce que l'entrepreneur a collaboré à la mise en œuvre de solutions pour les imprévus rencontrés de façon efficace et optimale?	3	
5.5	Est-ce que l'entrepreneur a bien assuré l'entière coordination et suivi des ses sous-traitants et fournisseurs?	1	
Points pour ce thème (maximum 20 points)		8	0
Total du thème (maximum 10 %)		4,0%	0,0%

6. Communication et documentation

6.1	Est-ce que l'entrepreneur a soumis tous les documents exigés en vertu du contrat en temps opportun?	1	
6.2	Est-ce que le représentant de l'entrepreneur a fourni des documents de qualité à Ville (clarté, pertinence, justifications, etc.)?	2	
Points pour ce thème (maximum 8 points)		3	0
Total du thème (maximum 10 %)		3,8%	0,0%

Pointage total pour la pondération des thèmes (%)

44% 0%

Rapport d'évaluation du rendement pour la réalisation des travaux

Justification du pointage attribué

Le projet a très mal commencé. C'est un projet qui devait commencer à l'automne 2016 et se terminer en 85 jours. Cependant, lors de la réunion de démarrage du 23 mars 2017, l'entrepreneur n'avait pas l'intention de commencer ce projet rapidement, car il était en retard dans plusieurs autres contrats. Suite à plusieurs relances de la part du chargé de projet de la ville et n'ayant aucune réponse de la part de l'entrepreneur, le chargé de projet de la ville a donc déterminé une date de début des travaux, soit le 15 mai 2017. Malgré plusieurs avertissements écrits, l'entrepreneur a commencé le projet le 10 juillet 2017 et il a terminé ± 4 mois et demi plus tard. Aussi, il y a eu plusieurs problèmes au niveau de la santé et sécurité au travail lors de l'exécution des travaux. De plus, il ne respectait pas les permis reçus, les planches de signalisation et il a travaillé à plusieurs reprises sans permis. Il n'y avait pas de personne responsable sur le chantier (surintendant) et il y a eu plusieurs prises de bec avec le représentant de la ville. Enfin, l'entrepreneur a démontré des problèmes de communication, planification, de gestion de personnel et de ses sous-traitants. Le projet a été très difficile pour le surveillant des travaux (représentant de la ville) ainsi que pour l'ingénieure surveillante et la chargée de projet d'IGE axiom inc.

Évaluation réalisée par

Chargé de projet Marie-Michèle Savard, ing.

Signature



Date

2018-01-22

Approuvée par

Chef de section

Signature

Date

Chef de division

Signature

Date

Décision finale

Commentaires reçus de la part de l'entrepreneur :

Oui ☐

Non ☐

Date

À la lumière des éléments et des commentaires reçus du contractant, le cas échéant, nous convenons de :

- ☐ maintenir le rapport de rendement insatisfaisant
- ☐ réviser le rapport et recommander un rendement satisfaisant

Justification du pointage final

Chargé de projet

Signature

Date

Approuvée par

Chef de section

Signature

Date

Chef de division

Signature

Date

Direction

Signature

Date



Montréal, Le 24 février, 2018

IGF Axiom
4125 Autoroute des Laurentides,
Laval, Québec
H7L 5W5

a/s Marie-Michele Savard, ing.

No. de Contrat: CDN-NDG - 16 - AOP - TP - 030

Titre du Contrat: Construction de trottoirs élargis (Saillies) la ou requis, sur différentes rues de l'arrondissement Cote-des-Neiges / Notre-Dame-de-Grace (Saillies 2016-2)

Sujet: Rapport d'évaluation du rendement pour la réalisation des Travaux

Bonjour Marie-Michele,

Cette lettre est pour vous informer que nous sommes pas d'accord du rapport d'évaluation du Rendement et les suivantes sont des explications pourquoi. Faire référence a votre rapport.

1 SANTE ET SECURITE

- 1,1 Remise d'ouverture de chantier a la CNESST - Faite OK pointage a 4
- 1,2 Référer au devis - Cahier des clauses administratives générale art. 2.1.2.2, que vraiment qu'on a pas soumis le programme de prévention, mais il n'y a pas d'avertissement tel que mentionne a l'article 2.1.2.2.
- 1,3 Les corrections on était faite fur a mesure durant le roulement du chantier. Le surintendant de chantier nous mettait au courant de toutes sur le chantier.
- 1,4 Signalisation était adéquate après corrections mineurs était faite par Ventec. Il y a toujours des corrections a faire sur les lieux.

2 ASPECT DE LA CONFORMITE TECHNIQUE

- 2,1 Bien sur que les travaux on biens été exécute tel que les plans et devis a 100%. La surveillance des travaux par votre surveillant de chantier était sur place a toutes les jours. Il y a u des changement qu'on a faite sur le chantier, si non les travaux qu'on a faite n'était pas conforme.
- 2,2 Toutes corrections était corriger a fur a mesure durant le roulement du chantier.
- 2,3 Toutes documents technique était fourni a l'ingénieure pour approbation.



...cont'd No. de Contrat: CDN-NDG - 16 - AOP - TP - 030

Titre du Contrat: Construction de trottoirs élargis (Saillies) la ou requis, sur différentes rues de l'arrondissement Cote-des-Neiges / Notre-Dame-de-Grace (Saillies 2016-2)

Sujet: Rapport d'évaluation du rendement pour la réalisation des Travaux

3 RESPECT DES DELAIS, DES ECHANCIERS ET DES ASPECTS FINANCIERS

- 3,1 Oui c'est vrai que nous n'avons pas terminer les travaux selon les délais contractuels, mais on avait la bonne coordination avec l'ingénieure et ainsi avec le client. Je pense au moins qu'on mérite 1.5 (un. cinq) comme pointage sur ce item.
- 3,2 Un échéancier était soumis mais nous n'avons pas respecter a 100%. Des changements ainsi que des correctives était faite sur le roulement du chantier.
- 3,3 Ventec a bien collaborer avec Ville et l'ingénieure concernant sur certains changements qu'on était faite, comme par exemple des ajouts des plaques podactile que la ville a décider d'ajouter a la dernière minute., juste avant de couler béton., Il y a u des changements de Géométrie sur certains saillies, changements des priorités d'exécution des nouvelles saillies et autre etc.
- 3,4 Il y a u 2 demande de paiement sur ce projet. La première était un progressif mesurer conjointement (ca pris le temps de mettre en ordre avec le surveillant de chantier) et la deuxième ceste une demande de paiement finale. . Cette pointage devrait être 4.

4 FOURNITURE ET UTILISATION DES RESSOURCES

- 4,1 a ma connaissance le personnel au chantier était encadre de façon adéquate. On a pas u aucun avertissement sur ce sujet.
- 4,2 La coordination était bien cordonner avec le surveillant de chantier ainsi que Alex Sciascia venait visiter a toutes temps sur le chantier et cordonnait bien avec le surveillant de chantier.
- 4,3 Sur le chantier on avait un contremaître et un sous-contremaître adéquate. Il avait certains condition difficile et compliquer qu'on a régler fur a mesure sur le chantier avec le client. Il y avait plusieurs entrepreneurs qui travaillait dans l'arrondissement le même temps que nous. Alex Sciascia réagit professionnel sur cette situation.
- 4,4 Ventec a toutes fournis a la demande de l'ingénieure ainsi Ventec était toujours disponible a la demande de la Ville.

5 ORGANISATION ET GESTION

- 5,1 Ventec a biens démontrer une planification des activités après plusieurs reprises durant le roulement du chantier.
- 5,2 Toutes les endroits de chantier était sécuritaire et propre a la fin de chaque journée et chaque fin de de semaine.
- 5,3 Un suivi des correctives était faite a chaque fin de jours de travail. On a pas le contrôle si durant les nuits et les fins de semaine qu'aurait des jeunes ventilissee le chantier.
- 5,4 Le charge de projet Alex Sciascia a toujours collaborer sur le chantier pour soumettre ces idées sur certains changement imprévus au chantier.
- 5,5 Sur le chantier on avait (1) sous-traitant en Pavage et la coordination était bien cordonner on mérite d'avoir 4 point sur cette item. La raison est que je ne voient pas d'autre raison.



...cont'd No. de Contrat: CDN-NDG - 16 - AOP - TP - 030

Titre du Contrat: Construction de trottoirs élargis (Saillies) la ou requis, sur différentes rues de l'arrondissement Cote-des-Neiges / Notre-Dame-de-Grace (Saillies 2016-2)

Sujet: Rapport d'évaluation du rendement pour la réalisation des Travaux

6 COMMUNICATION ET DOCUMENTATION

6,1 Nous avons soumis toutes document tel que demander, il y a u des retards cause est qu'il y a u des changements de représentant de de la Ville et des changements de priorités des Intersections a faire.

6,2 Nous avons bien soumis toutes document adéquate a la Ville et a l'ingénieure.

Suite a toutes nos commentaires ci-haut mentionnée, nous aimerons faire un réunion avec le client sur cette sujet.

Merci de votre collaboration.

Les Entreprises Ventec Inc.

Alex Sciascia

Charge de Projet

Rapport d'évaluation du rendement pour la réalisation des travaux

No de contrat : CDN-NDG-16-AOP-TP-030

Titre du contrat : Construction de trottoirs élargis (saillies), là où requis, sur différentes rues de l'arrondissement Côte-Des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce (Saillies 2016-2)

Fournisseur : Les Entreprises Ventec Inc.

Liste des critères par thème

Pointage Pointage final

1. Santé et sécurité

- 1.1 Est-ce que l'entrepreneur a transmis son avis d'ouverture de chantier (CNESST)?
- 1.2 Est-ce que l'entrepreneur a soumis un programme de prévention pour les travaux?
- 1.3 Est-ce que l'entrepreneur a remédié efficacement aux situations notées par la Ville ou la CNESST?
- 1.4 Est-ce que la signalisation de chantier était adéquate?

Points pour ce thème (maximum 16 points)

Total du thème (maximum 10 %)

4	4
0	4
2	4
2	3
8	15
5,0%	0,0%

9.4%

2. Aspect de la conformité technique

- 2.1 Est-ce que les travaux ont été exécutés en respect des exigences spécifiées aux plans et devis?
- 2.2 Est-ce que l'entrepreneur a corrigé les travaux défectueux et les non-conformités avec diligence?
- 2.3 Est-ce que l'entrepreneur a fourni des documents techniques de qualité conformes aux exigences des documents contractuels?

Points pour ce thème (maximum 12 points)

Total du thème (maximum 30 %)

3	4
2	3
2,5	4
7,5	11
18,8%	0,0%

27.5%

3. Respect des délais, des échéanciers et des aspects financiers

- 3.1 Est-ce que l'entrepreneur a terminé les travaux selon les délais contractuels (excluant les causes indépendantes de la volonté de l'entrepreneur)?
- 3.2 Est-ce que l'entrepreneur a soumis un échéancier respectant les exigences des documents contractuels et a pris des actions pour respecter les délais contractuels?
- 3.3 Est-ce que l'entrepreneur a collaboré de façon diligente avec la Ville dans la gestion des changements?
- 3.4 Est-ce que l'entrepreneur a soumis des demandes de paiements complètes respectant les obligations contractuelles?

Points pour ce thème (maximum 16 points)

Total du thème (maximum 30 %)

0	1.5
0	3
3	4
2	4
5	12.5
9,4%	0,0%

23.44%

Rapport d'évaluation du rendement pour la réalisation des travaux

Liste des critères par thème

Pointage Pointage final

4. Fourniture et utilisation des ressources

4.1	Est-ce que le personnel au chantier était encadré de façon adéquate?	1	3
4.2	Est-ce que les responsables au chantier ont collaboré avec diligence avec les représentants de la ville?	2	4
4.3	Est-ce que le représentant de l'entrepreneur a agi de façon professionnelle et proactive durant les travaux?	2	3
4.4	Est-ce que l'entrepreneur a fourni les ressources humaines et matérielles nécessaires au parachèvement des travaux en conformité avec les obligations contractuelles?	0	3
Points pour ce thème (maximum 16 points)		5	13
Total du thème (maximum 10 %)		3,1%	0,0%

8%

5. Organisation et gestion

5.1	Est-ce que l'entrepreneur a démontré une planification efficace des activités au chantier?	0	3
5.2	Est-ce que l'entrepreneur a maintenu le chantier propre et bien ordonné?	2	3
5.3	Est-ce que l'entrepreneur a pris les mesures adéquates pour minimiser les impacts sur les citoyens et a été attentif au bon voisinage?	2	3
5.4	Est-ce que l'entrepreneur a collaboré à la mise en œuvre de solutions pour les imprévus rencontrés de façon efficace et optimale?	3	4
5.5	Est-ce que l'entrepreneur a bien assuré l'entière coordination et suivi des ses sous-traitants et fournisseurs?	1	4
Points pour ce thème (maximum 20 points)		8	17
Total du thème (maximum 10 %)		4,0%	0,0%

8.5%

6. Communication et documentation

6.1	Est-ce que l'entrepreneur a soumis tous les documents exigés en vertu du contrat en temps opportun?	1	3
6.2	Est-ce que le représentant de l'entrepreneur a fourni des documents de qualité à Ville (clarté, pertinence, justifications, etc.)?	2	3
Points pour ce thème (maximum 8 points)		3	6
Total du thème (maximum 10 %)		3,8%	0,0%

7.5%

Pointage total pour la pondération des thèmes (%)

44% 0%

84.34%

Rapport d'évaluation du rendement pour la réalisation des travaux

Justification du pointage attribué

Le projet a très mal commencé. C'est un projet qui devait commencer à l'automne 2016 et se terminer en 85 jours. Cependant, lors de la réunion de démarrage du 23 mars 2017, l'entrepreneur n'avait pas l'intention de commencer ce projet rapidement, car il était en retard dans plusieurs autres contrats. Suite à plusieurs relances de la part du chargé de projet de la ville et n'ayant aucune réponse de la part de l'entrepreneur, le chargé de projet de la ville a donc déterminé une date de début des travaux, soit le 15 mai 2017. Malgré plusieurs avertissements écrits, l'entrepreneur a commencé le projet le 10 juillet 2017 et il a terminé ± 4 mois et demi plus tard. Aussi, il y a eu plusieurs problèmes au niveau de la santé et sécurité au travail lors de l'exécution des travaux. De plus, il ne respectait pas les permis reçus, les planches de signalisation et il a travaillé à plusieurs reprises sans permis. Il n'y avait pas de personne responsable sur le chantier (surintendant) et il y a eu plusieurs prises de bec avec le représentant de la ville. Enfin, l'entrepreneur a démontré des problèmes de communication, planification, de gestion de personnel et de ses sous-traitants. Le projet a été très difficile pour le surveillant des travaux (représentant de la ville) ainsi que pour l'ingénieure surveillante et la chargée de projet d'IGE exlom inc.

Évaluation réalisée par

Chargé de projet	Marie-Michèle Savard, ing.	Signature		Date	
------------------	----------------------------	-----------	--	------	--

Approuvée par

Chef de section		Signature		Date	
Chef de division		Signature		Date	

Décision finale

Commentaires reçus de la part de l'entrepreneur :

Oui ☒ Non ☐

Date 24 Feb 2018

À la lumière des éléments et des commentaires reçus du contractant, le cas échéant, nous convenons de :

- ☐ maintenir le rapport de rendement insatisfaisant
☐ réviser le rapport et recommander un rendement satisfaisant

Justification du pointage final

Chargé de projet		Signature		Date	
Approuvée par					
Chef de section		Signature		Date	
Chef de division		Signature		Date	
Direction		Signature		Date	

Rapport d'évaluation du rendement pour la réalisation des travaux

No de contrat : CDN-NDG-16-AOP-TP-030

Titre du contrat : Construction de trottoirs élargis (saillies), là où requis, sur différentes rues de l'arrondissement Côte-Des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce (Saillies 2016-2)

Fournisseur : Les Entreprises Ventec inc.

Liste des critères par thème	Pointage	Pointage final
------------------------------	----------	----------------

1. Santé et sécurité

1.1	Est-ce que l'entrepreneur a transmis son avis d'ouverture de chantier (CNESST)?	4	4
1.2	Est-ce que l'entrepreneur a soumis un programme de prévention pour les travaux?	0	0
1.3	Est-ce que l'entrepreneur a remédié efficacement aux situations notées par la Ville ou la CNESST?	2	2
1.4	Est-ce que la signalisation de chantier était adéquate?	2	2
Points pour ce thème (maximum 16 points)		8	8
Total du thème (maximum 10 %)		5,0%	5,0%

2. Aspect de la conformité technique

2.1	Est-ce que les travaux ont été exécutés en respect des exigences spécifiées aux plans et devis?	3	3
2.2	Est-ce que l'entrepreneur a corrigé les travaux défectueux et les non-conformités avec diligence?	2	2
2.3	Est-ce que l'entrepreneur a fourni des documents techniques de qualité conformes aux exigences des documents contractuels?	2,5	3
Points pour ce thème (maximum 12 points)		7,5	8
Total du thème (maximum 30 %)		18,8%	20,0%

3. Respect des délais, des échéanciers et des aspects financiers

3.1	Est-ce que l'entrepreneur a terminé les travaux selon les délais contractuels (excluant les causes indépendantes de la volonté de l'entrepreneur)?	0	0
3.2	Est-ce que l'entrepreneur a soumis un échéancier respectant les exigences des documents contractuels et a pris des actions pour respecter les délais contractuels?	0	0
3.3	Est-ce que l'entrepreneur a collaboré de façon diligente avec la Ville dans la gestion des changements?	3	4
3.4	Est-ce que l'entrepreneur a soumis des demandes de paiements complètes respectant les obligations contractuelles?	2	2,5
Points pour ce thème (maximum 16 points)		5	6,5
Total du thème (maximum 30 %)		9,4%	12,2%

 chg

Rapport d'évaluation du rendement pour la réalisation des travaux

Liste des critères par thème

Pointage Pointage
final

4. Fourniture et utilisation des ressources

4.1	Est-ce que le personnel au chantier était encadré de façon adéquate?	1	2
4.2	Est-ce que les responsables au chantier ont collaboré avec diligence avec les représentants de la ville?	2	2,5
4.3	Est-ce que le représentant de l'entrepreneur a agi de façon professionnelle et proactive durant les travaux?	2	2,5
4.4	Est-ce que l'entrepreneur a fourni les ressources humaines et matérielles nécessaires au parachèvement des travaux en conformité avec les obligations contractuelles?	0	0
Points pour ce thème (maximum 16 points)		5	7
Total du thème (maximum 10 %)		3,1%	4,4%

5. Organisation et gestion

5.1	Est-ce que l'entrepreneur a démontré une planification efficace des activités au chantier?	0	0
5.2	Est-ce que l'entrepreneur a maintenu le chantier propre et bien ordonné?	2	2
5.3	Est-ce que l'entrepreneur a pris les mesures adéquates pour minimiser les impacts sur les citoyens et a été attentif au bon voisinage?	2	2,5
5.4	Est-ce que l'entrepreneur a collaboré à la mise en œuvre de solutions pour les imprévus rencontrés de façon efficace et optimale?	3	4
5.5	Est-ce que l'entrepreneur a bien assuré l'entière coordination et suivi des ses sous-traitants et fournisseurs?	1	1,5
Points pour ce thème (maximum 20 points)		8	10
Total du thème (maximum 10 %)		4,0%	5,0%

6. Communication et documentation

6.1	Est-ce que l'entrepreneur a soumis tous les documents exigés en vertu du contrat en temps opportun?	1	1
6.2	Est-ce que le représentant de l'entrepreneur a fourni des documents de qualité à Ville (clarté, pertinence, justifications, etc.)?	2	2,5
Points pour ce thème (maximum 8 points)		3	3,5
Total du thème (maximum 10 %)		3,8%	4,4%

Pointage total pour la pondération des thèmes (%)

44% 51%

Rapport d'évaluation du rendement pour la réalisation des travaux

Justification du pointage attribué

Le projet a très mal commencé. C'est un projet qui devait commencer à l'automne 2016 et se terminer en 85 jours. Cependant, lors de la réunion de démarrage du 23 mars 2017, l'entrepreneur n'avait pas l'intention de commencer ce projet rapidement, car il était en retard dans plusieurs autres contrats. Suite à plusieurs relances de la part du chargé de projet de la ville et n'ayant aucune réponse de la part de l'entrepreneur, le chargé de projet de la ville a donc déterminé une date de début des travaux, soit le 15 mai 2017. Malgré plusieurs avertissements écrits, l'entrepreneur a commencé le projet le 10 juillet 2017 et il a terminé ± 4 mois et demi plus tard. Aussi, il y a eu plusieurs problèmes au niveau de la santé et sécurité au travail lors de l'exécution des travaux. De plus, il ne respectait pas les permis reçus, les planches de signalisation et il a travaillé à plusieurs reprises sans permis. Il n'y avait pas de personne responsable sur le chantier (surintendant) et il y a eu plusieurs prises de bec avec le représentant de la ville. Enfin, l'entrepreneur a démontré des problèmes de communication, planification, de gestion de personnel et de ses sous-traitants. Le projet a été très difficile pour le surveillant des travaux (représentant de la ville) ainsi que pour l'ingénierie surveillante et la chargée de projet d'IGE axiom inc.

Évaluation réalisée par

Chargé de projet	Marie-Michèle Savard, ing.	Signature		Date	
------------------	----------------------------	-----------	--	------	--

Approuvée par

Chef de section		Signature		Date	
Chef de division		Signature		Date	

Décision finale

Commentaires reçus de la part de l'entrepreneur :

Oui ☒ Non ☐

Date 25/02/2018

À la lumière des éléments et des commentaires reçus du contractant, le cas échéant, nous convenons de :

- ☒ maintenir le rapport de rendement insatisfaisant
☐ réviser le rapport et recommander un rendement satisfaisant

Justification du pointage final

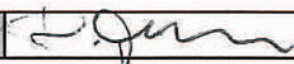
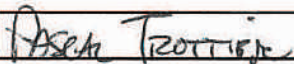
À la lumière des commentaires reçus de l'entrepreneur, nous avons analysé ceux-ci et révisé certains pointages, mais cela n'était pas suffisant pour l'obtention d'un rendement satisfaisant. La justification du pointage attribué plus haut, demeure.

Chouaib GUELMAMI, ing.

27 MARS 2018

Chargé de projet	Marie-Michèle Savard, ing.	Signature		Date	
------------------	----------------------------	-----------	--	------	--

Approuvée par

Chef de section		Signature		Date	
Chef de division		Signature		Date	2018/03/27
Direction		Signature		Date	

IDENTIFICATION DU PROJET			
N° projet (client) :	CDN-NDG-16-AOP-TP-030	N° projet (consultant) :	P-128-01c
Donneur d'ouvrage :	Arrondissement CDN-NDG	Entrepreneur :	Les Entreprises Ventec inc.
Nom du projet :	Construction de trottoirs élargis (saillies) là où requis, sur différentes rues de l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce (saillies 2016-2)		

N°	Objet	Date d'émission (aaaa-mm-jj)	Date d'échéance (aaaa-mm-jj)	Sujet	Commentaires de l'entrepreneur (aaaa-mm-jj)	Mesures correctives (aaaa-mm-jj)	Réalisées
001	Défaut de débiter les travaux	2017-06-15					
002	Travaux de sciage sur Monkland sans permis	2017-07-12					
003	Travaux sans permis sur diverses intersections de l'arrondissement	2017-08-17					
004	Non-respect des éléments de sécurité et de la signalisation	2017-08-17					
005	Travaux sans permis sur diverses intersections de l'arrondissement	2017-08-21					
006	Non-respect du délai contractuel	2017-08-21					
007	Non-respect des éléments de sécurité	2017-08-22					
008	Non-respect de l'échéancier et rentrée scolaire	2017-08-23					
009	Non-respect de la signalisation	2017-08-23					
010	Travaux de pavage sans émulsion à l'intersection Terrebonne et Bessborough	2017-08-30					
011	Non-respect de l'article 3 « Délai d'exécution » des clauses administratives particulières	2017-09-05					
012	Travaux d'excavation sans étançonnement	2017-09-19					
013	Non-respect de la signalisation et des éléments de sécurité	2017-09-19					
014	Non-respect de la signalisation	2017-09-26					
015	Non-respect de la signalisation	2017-09-29					
016	Maintien des accès aux bâtiments en tout temps	2017-10-02					
017	Non-respect de la signalisation	2017-10-02					
018	Bétonnage du cours d'eau sans approbation à l'intersection Gatineau et Maréchal	2017-10-05					
019	Bétonnage du cours d'eau sans approbation à l'intersection Gatineau et Maréchal	2017-10-12					

020	Pavage du cours d'eau sans approbation à l'intersection Gatineau et Maréchal et sur l'avenue Wilderton	2017-10-16					
021	Travaux de bétonnage de saillies sans liste de points approuvées	2017-10-19					
022	Travaux de bétonnage de saillies sans liste de points approuvées	2017-10-27					
023	Non-respect des engagements de l'entrepreneur	2017-10-30					

Légende : Sujet : NC = non-conformité; A = autres; I = information / Réalisées = oui ou non